

ECCAR – QUI SOMMES-NOUS ?

La Coalition européenne des villes contre le racisme (ECCAR) est une initiative lancée par l'UNESCO en 2004 afin de créer un réseau de villes engagées dans l'amélioration de leurs politiques de lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et les formes d'intolérance et de discrimination qui y sont associées. En tant que réseau de villes, l'ECCAR travaille principalement avec les autorités locales à travers l'Europe et aide ses villes membres à planifier de manière stratégique et à mettre en œuvre de manière durable des mesures locales de lutte contre le racisme.

Convaincue que les municipalités jouent un rôle clé en tant qu'agents du changement dans leurs fonctions d'institutions démocratiques, de prestataires de services, de contractants et d'employeurs, l'ECCAR soutient ses villes membres en leur fournissant une série d'outils pratiques pour faciliter l'action. Sur la base du Plan d'action en 10 points de l'ECCAR, les villes membres s'engagent à transformer leurs villes en milieux plus sûrs et plus inclusifs pour toutes et tous, indépendamment de leur nationalité, de leur origine ethnique, culturelle, religieuse ou sociale.

Un élément central de cette mission est l'échange et la coopération étroits entre les autorités locales de près de [200 villes membres](#) à travers l'Europe, leur permettant d'apprendre les unes des autres et de partager leurs bonnes pratiques. Bien que chaque ville membre fonctionne selon ses propres ressources, structures, capacités et contextes sociaux, juridiques et économiques locaux, toutes les villes de l'ECCAR sont unies par la reconnaissance de la diversité comme une force et par leur responsabilité commune de promouvoir et de protéger les droits humains.

L'ECCAR ET L'UNESCO

L'ECCAR est la branche européenne de la Coalition internationale des Villes inclusives et durables (ICCIR) de l'UNESCO et travaille donc en étroite collaboration avec cette dernière. Dans le cadre de l'UNESCO, les villes membres de l'ECCAR peuvent coopérer directement avec l'UNESCO et bénéficier de sa visibilité internationale, par exemple en organisant conjointement une Masterclass de l'UNESCO contre le racisme et la discrimination. Les vastes réseaux de l'UNESCO et de l'ECCAR permettent également d'identifier plus facilement des villes partenaires pour des initiatives communes et des alliances visant à lutter contre la discrimination et à promouvoir les droits de l'homme.

LE PLAN D'ACTION EN 10 POINTS DE L'ECCAR

Le Plan d'action en 10 points de l'ECCAR a été adopté à Nuremberg le 10 décembre 2004 et constitue le fondement du travail de la coalition. En adhérant à l'ECCAR, chaque ville membre s'engage à contribuer à la mise en œuvre du plan d'action. Celui-ci identifie les domaines d'action clés au niveau local et fournit un cadre continu pour l'argumentation et la légitimation des efforts locaux contre le racisme, l'antisémitisme et les formes d'intolérance/discrimination qui y sont associées. Bien qu'il ne soit pas possible de traiter simultanément tous les points du plan d'action, les villes membres sont encouragées à établir des priorités en fonction de leurs besoins locaux spécifiques et à aligner et développer les initiatives existantes conformément au plan d'action afin de renforcer l'impact global.

LES AVANTAGES DE L'ADHESION A L'ECCAR

Les villes membres de l'ECCAR :

- bénéficient de l'échange de bonnes pratiques avec plus de 180 municipalités dans 23 pays européens sur les mesures locales, les défis et les solutions dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme ;
 - À cet effet, les villes membres peuvent participer à des webinaires thématiques, des formations, des échanges entre pairs, des groupes de travail et d'autres formats d'apprentissage.
 - Les différents espaces et formats sont axés sur les défis communs, les solutions pratiques, le dialogue ouvert et le renforcement des capacités pour les stratégies locales.
 - L'ECCAR propose actuellement des groupes de travail et des webinaires sur les thèmes suivants : racisme antimusulman, antisémitisme, racisme anti-Noir.e.s, inclusion des Roms, collecte de données sur l'égalité, petites villes et zones rurales, et intelligence artificielle.
- peuvent bénéficier des services de consultation fournis par le Conseil consultatif scientifique de l'ECCAR, notamment d'un soutien individuel pour la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de plans d'action locaux contre le racisme ;
- peuvent obtenir une reconnaissance internationale pour leur travail par l'intermédiaire de l'UNESCO ;
 - En participant au rapport en ligne (« Online City Reporting ») sur les villes, les villes reçoivent un feedback officiel et scientifiquement fondé au niveau politique sur des mesures et initiatives spécifiques. Ce feedback officiel est émis par le Conseil consultatif scientifique, dont l'UNESCO est membre.
- sont éligibles au Prix ECCAR annuel, qui récompense les actions municipales particulièrement innovantes et efficaces contre le racisme, et qui est décerné au nom de l'ECCAR et de l'UNESCO ;
- peuvent inviter à tout moment des représentant-e-s de l'ECCAR dans leur contexte local afin de sensibiliser aux actions municipales de lutte contre le racisme, de communiquer localement les avantages de l'adhésion à l'ECCAR ou de présenter les évaluations scientifiques de leur travail au sein de comités politiques ;
- ont accès à « Online City Reporting Tool », une plateforme numérique qui facilite la création de rapports structurés et le partage de bonnes pratiques entre toutes les villes membres dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme ;
- peuvent bénéficier d'un soutien pour identifier les possibilités de financement par des tiers et entrer en contact avec des villes partenaires afin de présenter des demandes de financement conjointes ;
- et leurs besoins et perspectives spécifiques sont représentés au niveau européen par le Conseil d'administration, le Comité directeur et le Bureau de l'ECCAR, notamment en coopération avec l'UE, le Conseil de l'Europe et d'autres institutions européennes ;

- peuvent renforcer la visibilité internationale de leur travail local grâce à l'ECCAR et à l'UNESCO et se connecter via les réseaux sociaux, notamment [Instagram](#), [LinkedIn](#), [Facebook](#) et [Youtube](#).

LES ENGAGEMENTS INHERENTS A L'ADHESION PERMETTANT L'ACCES A CES AVANTAGES

En rejoignant la coalition, les villes membres de l'ECCAR s'engagent à :

- promouvoir activement une culture des droits humains, du non-racisme et de la non-discrimination ;
- contribuer à la mise en œuvre locale du Plan d'action en 10 points ;
- allouer et coordonner des ressources afin de renforcer le travail local de lutte contre le racisme et de l'aligner au Plan d'action en 10 points de l'ECCAR ;
- rendre compte régulièrement des progrès accomplis en soumettant tous les deux ans un rapport sur les mesures prises pour mettre en œuvre le plan d'action via la plateforme numérique Online City Reporting Tool ;
- participer aux réunions annuelles de l'Assemblée générale ;
- contribuer à la durabilité de la coalition en versant une cotisation annuelle qui constitue la base de la coopération, de l'apprentissage mutuel et d'une action locale efficace contre le racisme. Le montant de la cotisation, basé sur le nombre d'habitant-e-s, peut être consulté [ici](#).

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

L'ECCAR est composé des organes organisationnels suivants :

Le Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration est actuellement composé des représentant-e-s des villes suivantes :

- Benedetto Zacchiroli (Ville de Bologne, Italie)
- Danijel Cubelic (Ville de Heidelberg, Allemagne)
- Dr Ayfer Yazkan Kubal (Municipalité de Kadıköy, Turquie)
- Bartłomiej Ciążyński (Ville de Wrocław, Pologne)
- Sara Belbeida (Ville de Barcelone, Espagne)
- Olivier Escots (Ville de Bordeaux, France)

L'Assemblée générale :

L'Assemblée générale est chargée de toutes les décisions essentielles et de l'élection du Comité directeur, à l'exception des membres permanents. Chaque ville membre représentée à l'Assemblée générale dispose du droit de vote.

Le Comité directeur :

Le Comité directeur comprend jusqu'à 26 membres votants et est composé : d'un-e représentant-e de chacune des 25 villes membres au maximum, d'un-e représentant-e de l'UNESCO (Paris) et d'un-e représentant-e de la ville où est installé le Bureau. Les représentant-e-s de l'UNESCO et de la ville où se

trouve le Bureau sont membres permanents du Comité directeur. L'UNESCO n'a pas le droit de vote. Les villes membres actuelles, nommées pour un mandat de quatre ans (2025-2029), sont les suivantes:

Barcelone – Berlin – Bologne – Bonn – Bordeaux – Cagliari – Clermont-Ferrand – Cologne – Dortmund – Esch-sur-Alzette – Gand – Graz – Heidelberg – Helsingborg – Iéna – Lausanne – Malmö – Monheim am Rhein – Nantes – Nuremberg – Oslo – Oulu – Rotterdam – Vienne – Wrocław – Zurich & UNESCO

Le Bureau :

Le Bureau de l'ECCAR est situé dans la ville de Heidelberg et peut être contacté via office@eccar.info.

Le Conseil consultatif scientifique (SAC) :

Le SAC évalue la mise en œuvre du Plan d'action en 10 points sur la base des rapports soumis régulièrement par les villes membres.

COMMENT ADHÉRER ?

La fiche d'information « ECCAR – Comment adhérer ? » fournit toutes les informations utiles concernant la procédure d'adhésion.

CONTACT

Pour plus d'informations, veuillez nous contacter à l'adresse office@eccar.info.